

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

À: **Société Immobilière Larry Shapiro Inc.**
100, boul Alexis Nihon, bureau 230
St-Laurent (Québec) H4M 2N7

Nous soussignés, accusons réception de l'inscription et/ou de l'information confidentielle de la part de **Société Immobilière Larry Shapiro Inc.** (le "Courtier") concernant: 7910-7920 CH DE LA COTE-SAINT-LUC, Cote-Saint-Luc, QC (la "Propriété").

Nous comprenons que le Courtier a l'obligation envers son client de voir à ce que toute information (l'"Information") qu'il nous a donnée soit traitée de façon strictement confidentielle. Conséquemment, nous nous engageons, pour nous même, nos comptables, conseillers, et/ou autres représentants, à traiter toute Information verbale, électronique ou écrite qui sera fournie par le Courtier selon les principes énoncés ci-dessous et de plus, nous reconnaissons que la présente entente constitue un élément essentiel afin que nous puissions obtenir ladite information. Nous nous engageons donc:

- (a) à utiliser l'Information dans le seul but d'acheter la Propriété;
- (b) à ne pas reproduire l'Information;
- (c) à ne pas divulguer ou discuter avec quiconque ladite Information, en tout ou en partie, à l'exception du Courtier, de nos comptables, conseillers et/ou autres représentants directement impliqués dans cette transaction;
- (d) à informer nos comptables, nos conseillers et/ou autres représentants des termes de la présente déclaration afin de les lier aux termes de ladite déclaration;
- (e) à retourner, sur le champ, à la demande de **Société Immobilière Larry Shapiro Inc.** toute Information écrite;
- (f) à procéder exclusivement par l'entremise de **Société Immobilière Larry Shapiro Inc.** pour toute affaire relative à la Propriété et, nonobstant la généralité de ce qui précède, nous nous engageons à ce que toutes négociations, offres d'achat sur la Propriété relative à cette inscription, soient faites au propriétaire et/ou représentant uniquement par votre intermédiaire;
- (g) Dans le cas où le soussigné ou toute autre compagnie affiliée acquiert la Propriété par l'entremise d'une partie autre que **Société Immobilière Larry Shapiro Inc.**, une compensation équivalente à cinq pour cent (5 %) du prix d'achat brut sera versée par le soussigné au courtier sur présentation de son état de compte.

De plus, nous acceptons que le Courtier ne puisse et n'offre aucune garantie concernant l'Information donnée ainsi que les niveaux de profit ou montants de profit ou perte résultant de cette transaction.

Nous acceptons ces conditions et reconnaissons avoir reçu copie de la présente entente ce ____ jour de _____ 2010.

Signée à _____ ce _____ jour de _____, 20_____.

Signature : _____

nom et compagnie: _____